

VILLE DE PONT-A-MARCQ
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 - 59710
Tél. 03.20.84.80.80 - Fax 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

Pont-à-Marcq, le 30 Juin 2021

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

La fin de l'année scolaire approche, il est temps de procéder aux inscriptions dans les différents services organisés par la ville pour votre enfant.

La rentrée scolaire 2021/2022 aura lieu le Jeudi 02 septembre 2021.

Cette année, la municipalité a décidé de vous simplifier les démarches en mettant à votre disposition ce dossier unique, il regroupe les inscriptions à la garderie périscolaire, à la cantine et à l'étude au sein d'un seul et même document.

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans nos services périscolaires, il vous appartient de procéder à son inscription.

Le dossier doit impérativement être complet et être rendu **avant le 20 juillet 2021 à la mairie**. Les dossiers incomplets ne pourront être traités et devront être mis en attente.

Le projet de dématérialiser cette démarche et d'ores et déjà à l'étude et dès que nous aurons la possibilité technique de la faire nous vous proposerons cette évolution.

L'ensemble du Conseil Municipal se joint à nous pour vous souhaiter de bonnes vacances, prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire,

Sylvain CLÉMENT



L'Adjointe à la Vie scolaire

Albertina MEIRE



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 - 59710
Tél. 03.20.84.80.80 - Fax 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

Pont-à-Marcq, le 30 Juin 2021
À l'attention des parents des classes
de maternelle

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Suite à la dernière commission restauration du 14 juin dernier animée par Mme Meire, Adjointe à la Vie scolaire en présence de Mme Classiot, directrice du groupe scolaire, de Mme Tyran, DDEN, des représentants des parents d'élèves, Messieurs Bailleul et Tournant, il a été décidé à l'unanimité d'arrêter la collation du matin des enfants de maternelle dès la rentrée de septembre 2021.

Une discussion a été engagée sur les bienfaits de cette collation prise sur un temps scolaire. La collation matinale n'est ni systématique ni obligatoire selon le Ministère de l'Éducation Nationale.

Aucun argument nutritionnel ne justifie cette collation de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Il est primordial d'éviter le grignotage intempestif permettant de suivre le rythme biologique des petits.

Le petit déjeuner étant le repas le plus important de la journée, la municipalité par le biais du service restauration scolaire s'engage à assurer la continuité de la prise des bonnes habitudes alimentaires prodiguées à la maison, et non se substituer au rôle des parents.

Compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, dès le 02 septembre, seuls les enfants inscrits au périscolaire et arrivant à 7h30 pourront petit-déjeuner, comme il est de coutume aujourd'hui. Celui-ci sera apporté par le parent.

Le bien-être de votre enfant étant notre priorité, nous savons compter sur votre compréhension.

Avec mes meilleurs sentiments,

Le Maire,

Sylvain CLÉMENT

